



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 septembre 2024 à 9 h 03 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Gilles Chagnon et Mike Duggan.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marie-Noële St-Pierre, cheffe de service, Loisirs, sports et développement des communautés, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

CP20240910-P1

AJUSTEMENT AU CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE RÉSIDENTS

Présentation par monsieur Sébastien Vallée, accompagné de monsieur Yess Gacem et madame Marie-Noële St-Pierre.

L'objectif de la présentation est de présenter des ajustements au Cadre de soutien au développement des communautés permettant d'intégrer un nouveau programme de soutien spécifique aux associations de résidents.

Plan de la présentation :

1. Présenter la démarche pour la création d'un programme de soutien spécifique aux associations de résidents;
2. Présenter la proposition de programme;
3. Présenter la démarche de validation et les résultats permettant de proposer le nouveau programme;
4. Prochaines étapes.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire prend son siège à 9 h 13 pendant la présentation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin trouve que la modulation de l'aide financière selon la taille de l'organisation est une bonne idée. Il demande par ailleurs si la Ville encourage le regroupement de secteurs limitrophes. Il demande aussi si un citoyen peut être représenté par plus d'une association. Monsieur Sabourin adresse également un questionnement à savoir si un nombre minimal de citoyens est requis pour la création d'une nouvelle association ou si des fusions sont encouragées. Madame Marie-Noële St-Pierre confirme qu'il y a en effet une volonté qu'il y ait une couverture complète et les associations travaillent en ce sens, notamment pour le parrainage par les associations membres du collectif. Il serait par ailleurs difficile qu'un citoyen soit représenté par deux associations puisque la Ville ne souhaite pas de dédoublement. Madame St-Pierre mentionne que le nombre minimal requis pour être une association reconnue est de 500 citoyens. Du travail est fait auprès des plus petites associations, pour les inciter à s'élargir ou se fusionner. Monsieur Sabourin mentionne que le secteur Gatineau est représenté par de grandes associations, suite à plusieurs fusions. Il demande quelle est l'opinion de la Ville à cet égard. Madame St-Pierre mentionne que la Ville travaille avec des groupes dynamiques, qui répondent aux besoins des quartiers. Il n'y a donc pas de limites pour le nombre de citoyens et l'autonomie des associations est respectée.

Madame la conseillère Anik Des Marais se dit enchantée par la présentation et mentionne que la simplification des processus administratifs est appréciée. Elle souligne aussi le processus de consultation réalisé et la flexibilité du cadre présenté.

En référence aux pages 6 et 1, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande comment seront considérées les associations qui vont chercher plus de citoyens que ceux de leur quartier lors d'organisation d'activités. Il donne l'exemple d'associations présentes dans des territoires plus restreints, mais qui organisent de grandes activités. Monsieur Blondin demande par ailleurs si la carte présentée à la page 7 est complète (découpage). Monsieur Sébastien Vallée confirme que la carte sera regardée et que des corrections seront apportées si requis. En ce qui a trait au financement, madame St-Pierre mentionne que les demandes antérieures ont été évaluées et que les modalités proposées répondront aux besoins de chacune. Des alternatives seront présentées à deux associations qui pourraient faire exception.

Monsieur Boivin souligne que la mission des associations de résidents est différente. Il réfère à la page 11 où des critères sont présentés, mentionnant qu'il s'agit plutôt de financement pour de l'événementiel. Madame St-Pierre fournit des précisions sur les projets qui pourront être financés. Monsieur Boivin demande pourquoi les montants ont été divisés et madame St-Pierre explique qu'un formulaire pro forma sera fourni aux associations pour faciliter la présentation des demandes.

Monsieur le conseiller Mario Aubé prend son siège à 9 h 37.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette remercie l'administration pour les travaux réalisés, rappelant les activités offertes par les associations et les bénéfices de celles-ci.

Les recommandations seront présentées au conseil municipal du 24 septembre pour adoption.

Le comité plénier public est suspendu à 9 h 40.

Mesdames Marie-Noële St-Pierre, Marie-Hélène Rivard et Monsieur Sébastien Vallée quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 10 h 48.

Mesdames Rachel Rivard, cheffe de service, Communications, Catherine Leclerc, directrice adjointe de cabinet, Mairie, Olivia Gninhi, attachée politique, Mairie, Jade Lepage-Thériault, attachée politique, Mairie et monsieur Mario St-Pierre, directeur, Finances, se joignent à la rencontre.

Pierre-Emmanuel Paradis et Philippe Gougeon, consultants de la firme APPECO se joignent à la rencontre.

CP20240910-P2

**ÉTUDE DES IMPACTS ÉCONOMIQUES DES MESURES PROPOSÉES
DANS LE PLAN FINANCIER À LONG TERME 2023-2032**

Introduction par madame la conseillère Anik Des Marais.

Présentation par messieurs Pierre-Emmanuel Paradis et Philippe Gougeon, consultants de la firme APPECO

Plan de la présentation :

1. Mandat;
2. Méthodologie;
3. Revue de littérature;
4. Résultats et observations;
5. Avis sur les prévisions.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne l'importance des résultats présentés, qui pourront guider les élus dans les choix politiques réalisés ou à faire. Il espère que le gouvernement provincial sera attentif aux informations présentées aujourd'hui, afin de réitérer que la fiscalité municipale ne fonctionne plus et que de nouveaux moyens doivent être mis en place pour financer les municipalités. Quant aux résultats – observations, monsieur Champagne y voit des incitatifs pour les promoteurs advenant la mise en place d'un règlement d'inclusion vs règlement sur les redevances de développement. Monsieur Champagne demande par ailleurs comment répondre à la disponibilité de subventions, en plus de l'exclusion sur les redevances, pour les promoteurs ne construisant pas de logements sociaux et abordables. Monsieur Emmanuel Paradis explique l'analyse ne fait état que d'une possible analyse, sans recommandation quant aux mesures à appliquer. Monsieur Philippe Gougeon ajoute que des coûts de construction réduits pour les logements abordables en favoriseront la construction (plus de chance de rentabilité). On voit dans la littérature que pour être efficaces, des mesures ne doivent pas être seules.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que l'UMQ, à l'époque, n'avait pas d'appétit pour les redevances de développement. Il demande, si on allait vers un tel règlement, si la Ville de Gatineau pourrait aller dans tous les champs prévus en Ontario. Monsieur Christian Tanguay mentionne que des présentations seront faites dans les prochaines semaines quant au cadre possible des redevances de développement. Monsieur Bureau mentionne aussi que les redevances sont plus dispendieuses en Ontario lorsqu'on s'éloigne du centre-ville. Monsieur Gougeon mentionne que la réglementation provinciale permet la modulation.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette revient sur le commentaire de monsieur Champagne à l'effet que l'impact de la taxe sur l'immatriculation est nul. Elle souhaite préciser que l'impact direct est nul, mais qu'il y aura un impact sur les comportements puisque l'offre de transport en commun sera améliorée. L'écofiscalité permet de répondre à différents enjeux, considérant que les ressources financières ne sont pas transférées aux municipalités malgré la croissance et les nouveaux champs de compétence dévolus. Elle ajoute que le développement a un coût et demande qui doit en assumer les frais. Elle trouve intéressante l'idée de moduler les redevances de développement, lesquelles peuvent être un outil d'abordabilité.

Concernant la taxe sur le stationnement, monsieur le conseiller Edmond Leclerc réfère à la présentation qui fait mention qu'il faudrait des taxes de stationnement beaucoup plus élevées pour induire de réels changements de comportement. Il donne l'exemple du secteur de Buckingham où des commerces quittent les petites artères au profit d'espaces de stationnement plus grands. Il croit qu'il faudrait faire payer les commerces qui peuvent bénéficier de ces espaces.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin adresse un questionnement relatif à la taxe sur l'habitation et son lien avec l'abordabilité.

Monsieur le conseiller Denis Girouard revient sur la taxe sur l'immatriculation, mentionnant qu'il était contre celle-ci. Il souhaiterait avoir le point de vue des présentateurs. Monsieur Gougeon mentionne que les résultats de l'étude portent sur l'impact d'une décision et non sur l'utilisation des sommes.

Monsieur Champagne mentionne que l'effet nul mentionné plus tôt pour la taxe sur l'immatriculation est pour le citoyen. Il ajoute que les sommes octroyées ainsi par la Ville contribueront aux coffres de la STO et qu'il s'agit d'une première étape démontrant la volonté de la Ville de mettre en place des mesures d'écofiscalité pour modifier éventuellement des comportements.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin confirme le choix du conseil municipal d'augmenter le transport en commun. Il ajoute que la taxe sur l'immatriculation aidera à atteindre les objectifs, ajoutant qu'il y aura dès 2025 une amélioration des services, avec impact positif sur toute la population.

Monsieur Girouard revient sur l'absence de changements de comportement mentionné par les consultants via la taxe sur l'immatriculation.

Monsieur le conseiller Steven Boivin revient sur les informations présentées, à l'effet que le conseil municipal sait que la taxe n'aura pas d'impact sur les comportements, que ce qui pourra avoir un impact sera son utilisation. Il ajoute que le 10 M\$ est actuellement manquant pour offrir le service actuel et que la STO souhaite offrir un service de qualité. Une taxe de 90 \$ permettra d'améliorer les services, le gouvernement ayant donné ce pouvoir aux municipalités plutôt que de leur verser du financement.

Monsieur Girouard mentionne qu'il croit que la taxe a un impact sur les citoyens et aurait préféré que le 10 M\$ soit octroyé pour des services de la Ville.

Madame la mairesse remercie les consultants, le Comité des finances ainsi que l'administration pour les travaux réalisés. Elle revient sur les commentaires des consultants, quant à la nécessité de réfléchir à diverses formes de mesures d'écofiscalité.

Fin du comité plénier public à 11 h 55.